

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020**

En la salle du Conseil de la Mairie, à 20 heures, en séance publique présidée par Madame Brigitte BRESK, Maire.

**PRÉSENTS :** Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO, Mesdames Gyslaine DAHON, Anne GACON, Aline TOESCA, et Messieurs Patrick ANGELMANN, Christian PRADIER.  
Procuration de Monsieur Roger GIOANNI à Madame le Maire Brigitte BRESK  
Procuration de Monsieur Fabrice REY à Monsieur le premier adjoint Ange FRACASSI

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et demande aux conseillers de voter la tenue de la séance à huis clos, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19. Les élus décident à l'unanimité que la séance du conseil municipal se déroulera à huis clos.

Madame Gyslaine DAHON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que le point **16° - Classement d'un chemin communal en voirie communale** ne sera pas abordé.

**1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2020**

Tous les élus présents ou représentés ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du conseil municipal, ni en séance, le compte-rendu du 1<sup>er</sup> juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2°- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :**

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2020 :

- **Décision n° 13/2020 en date du 04/06/2020 :** Mission géotechnique : GEO INGENIERIE / COMMUNE : travaux de confortement d'un versant rocheux et maintenance des ouvrages existants quartier des Ciapere.
- **Décision n° 14/2020 en date du 05/06/2020 :** Renouvellement de la concession trentenaire n° 91 du cimetière communal à Mme Anne-Marie STEVA
- **Décision n° 15/2020 en date du 05/06/2020 :** Concession trentenaire enfeu n° 11 du cimetière communal à Mme Danick HUBERT

**3°- Attribution des subventions aux associations**

Monsieur Jean-Pierre PIOLAT présente le projet d'attribution des subventions aux associations. Il rappelle que les associations sont très importantes dans un village et qu'il convient à la mairie de les soutenir. Les associations sollicitent la mairie pour obtenir la subvention qu'elles estiment juste. Le conseil municipal tranche. Certaines associations avaient reçu des subventions l'année dernière mais n'ayant présenté aucune demande cette année elles ne peuvent pas en recevoir.

Le projet d'attribution des subventions aux associations accordées est :

Amicale des Sapeurs Pompiers :	300 €
Amis du rail azuréen :	200 €
Association sportive de la Roya (football) :	300 €
Comité des Fêtes de Saorge :	1 000 €
AAPE FONTAN SAORGE :	500 €
Amis de la musique à Saorge :	1 500 €
Association Spirale Entr'aide et service :	500 €
Association « les Fioretti » :	1500 €
Association Signes :	500 €
Coopérative scolaire de l' école de Saorge :	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 800 €</b>

On demande à L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'organiser une activité sur les gestes qui sauvent.

Les Amis du rail sont très actifs au vu des circonstances actuelles.

Les amis de la musique organisent les concerts d'orgue et les stages, ils n'auront pas lieu cette année mais ils organisent fin août le festival de musique ancienne.

Les Fioretti recevront 1 500 € de façon exceptionnelle car ils sont actuellement dans une situation financière difficile puisque le Conseil Départemental leur a supprimé les subventions.

Madame Aline Toesca demande s'il y a des enfants de Saorge à l'Association sportive de la Roya, la réponse est positive.

Monsieur Piolat considère qu'une association qui reçoit des subventions de la mairie ne devrait faire payer les Saorgiens et que c'est en particulier un gros débat avec le monastère qui devrait prévoir des journées de gratuité pour les habitants.

Madame Dahon pense qu'il devrait y avoir gratuité totale pour les habitants car cela les inciterait à faire visiter le monastère lorsqu'ils reçoivent des amis.

Madame le Maire dit que le nouveau directeur du monastère est ouvert au dialogue.

Monsieur Piolat précise que les conseillers municipaux membres d'une association ne prendront pas part au vote concernant leur association.

Après avoir procédé aux votes, association par association, le conseil municipal adopte le budget accordé aux associations à l'unanimité des votants.

Le montant total de 6 800 € est inscrit au budget de la commune (compte 6574).

#### 4°- Vote des taux des contributions directes locales – année 2020

Madame le Maire propose de laisser les taux des contributions directes locales inchangés :

Taxe foncière sur le bâti	8,84 %	35 475 €
Taxe foncière sur le non bâti	44,73 %	9 841 €
Produit fiscal attendu		45 316 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

#### 5°- Vote du budget 2020 convention provisoire 2019 eau, assainissement et pluvial

Madame le Maire rappelle qu'il doit y avoir égalité puisque la CARF rembourse ce qui est dépensé.

Les dépenses faites sont les frais de raccordement et les dépenses de personnel.

DEPENSES	- section d'exploitation :	34 161,54 €
RECETTES	- section d'exploitation :	34 161,54 €

Le budget 2020 de convention provisoire de gestion eau, assainissement et pluvial est adopté à l'unanimité.

#### 6°- Vote du budget primitif du budget principal de la commune – exercice 2020

Madame le Maire expose les grandes lignes du Budget de la commune pour l'année 2020.

Madame le Maire propose le budget suivant :

Section de FONCTIONNEMENT			Section d'INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Report 2019		193 459 €	RAR (Reste à Réaliser)	1 560 146 €	1 088 997 €	
Prévues	727 078 €	533 618 €	Prévues	189 426 €	660 575 €	
Total	727 078 €	<b>727 078 €</b>	Total	1 749 573 €	<b>1 749 573 €</b>	
<b>Total du budget</b>		727 078 €			1 749 573 €	2 476 651 €

La section de fonctionnement doit être votée par chapitre, elle se présente ainsi:

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	175 092,14 €	013 Atténuation de charges	8 000,00 €
012 Charges de personnel	400 500,00 €	70 Produits des services	80 000,00 €
014 Atténuation de produits	40 674,00 €	73 Impôts et taxes	127 989,30 €
65 Autres charges de gestion courante	99 100,00€	74 Dotations et participations	259 129,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	58 000,00 €
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>715 366,14 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>533 118,30 €</b>
66 Charges financières	2 962,14€	77 Produits exceptionnels	500,00 €
67 Charges exceptionnelles	8 750,00€		
		<b>Total recettes réelles</b>	<b>533 618,30 €</b>
		Report résultat années antérieures	193 459,98 €
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>727 078,28€</b>	<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>727 078,28€</b>

Chaque chapitre est voté à l'unanimité.

Le budget primitif de la commune pour 2020 est adopté à l'unanimité.

#### 7°- Constitution de la commission communale des impôts directs

Il convient selon l'article 1950-1 du code général des impôts d'instituer une commission communale des impôts directs.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une liste de 24 contribuables doit être proposée à la Préfecture qui en choisira 12 pour siéger à la commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal propose :

Titulaires	Suppléants
GIOANNI Raymond	PARRINI Gérard
BONFANTE Christian	GHIGLIONE Laure
GIOANNI Marie Antoinette épouse FRACASSI	HEUREUSE Alain
SENNESAL Bernard	CADORET Corinne épouse KLIMKOWICZ
LIPRANDI Luc	LAVINAY Richard
PASCUCCI Jean	DAHON Daniel
OSENDA Charles	POTTIER Abel
DELEAU Mary épouse BONNET	BECCARIA Nathalie
BORGIA Bernhard	FATOUX Jérémy
MIGLIORE Jean-François	DONETTA Claude
PITTAVINO Nathalie	FLURI Marc
GIOANNI Martine veuve REY	BOTTERO Marc

## 8°- Création de commissions municipales

Madame le Maire expose la nécessité de créer plusieurs commissions municipales dont elle sera présidente de droit et qui seront composées de quatre membres chacune. Ces commissions sont votées à l'unanimité.

- **Biens vacants, habitat :**  
 Cette commission est créée afin de procéder à l'acquisition de biens vacants et sans maître pour valoriser le patrimoine de la commune.  
 Madame Gyslaine Dahon et Messieurs Jean-Pierre Piolat, Lucien Fracassi et Dominique Aiperto composent cette commission.
- **Culture, Patrimoine, Animation:**  
 Cette commission est créée afin de valoriser le patrimoine culturel très important de la commune en coordonnant diverses animation culturelles.  
 Mesdames Aline Toesca et Gyslaine Dahon ainsi que Messieurs Jean-Pierre Piolat et Christian Pradier composent cette commission.
- **Environnement, déchets, développement durable:**  
 Cette commission est créée afin de trouver de nouvelles sources d'énergie dans le cadre du développement durable, de gérer les encombrants et de valoriser les déchets.  
 Mesdames Anne Gacoin et Gyslaine Dahon ainsi que Messieurs Christian Pradier et Fabrice Rey composent cette commission.
- **Action sociale**  
 Cette commission est créée afin de répondre aux demandes et d'anticiper les besoins des personnes vulnérables, des anciens et des jeunes.  
 Mesdames Anne Gacoin et Aline Toesca ainsi que Messieurs Christian Pradier et Fabrice Rey composent cette commission.
- **Agriculture**  
 Cette commission est créée afin d'aider les agriculteurs et de promouvoir l'agriculture.  
 Madame Aline Toesca et Messieurs Jean-Pierre Piolat, Lucien Fracassi et Dominique Aiperto composent cette commission.

## 9°- Désignation du délégué de l'office de Tourisme Communautaire Menton, Riviera & Merveilles

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la création d'un office de tourisme communautaire Menton, Riviera & Merveilles dans le cadre du transfert de la compétence «tourisme» à la CARF.  
 Il convient donc de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune de Saorge au comité de l'office de tourisme communautaire Menton, Riviera & Merveilles.  
 La candidature de Madame Aline Toesca est approuvée à l'unanimité.

## 10°- Désignation du délégué de la commune à la Défense

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de l'installation du conseil municipal, il convient de désigner un correspondant à la défense parmi les membres du conseil municipal  
 La candidature de Monsieur Patrick Angelmann est approuvée à l'unanimité.

## 11°- Dotation cantonale d'aménagement 2020

Monsieur Fracassi informe l'assemblée du projet de réhabilitation du local des anciennes douches en salle d'association. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du conseil départemental dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement qui s'élève à **10 260 €**.

M Fracassi présente les devis reçus et propose de retenir :

● réfection des murs et sols:	8 592,00 € HT	(entreprise BR Roya)
● Menuiserie ( 2 fenêtres et une porte):	3 132,92 € HT	(Grosso Serramenti)
● Installation électrique encastrée:	1 866,00 € HT	(Roscian Jean-Marc)
● Mise en place de gouttière:	547,47 € HT	(Roya Chauffage Energie)
Pour un total de	<b>14 138,39€</b>	

Monsieur Fracassi propose de solliciter un fonds de concours de la CARF à hauteur de **1 060,38 €**

La part communale sera donc de **3 630,94€ HT** auxquels s'ajoute la TVA.

Le plan de financement proposé est adopté à l'unanimité. Madame le Maire est autorisée à signer les devis et les pièces afférentes à ces travaux.

Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

**12°- Travaux communaux : acceptation des travaux et demandes de subventions (fonds de concours).**

● **Travaux de la chapelle de Maurion**

Monsieur Aiperto informe l'assemblée des travaux de la chapelle de Maurion. Une partie a été réalisée en 2019, la seconde consiste à la reprise d'enduit du plafond voûté à la chaux et à la reconstitution du décor d'origine du porche. Le montant total de l'opération s'élève à 7 030,52 € HT

Monsieur Aiperto propose de solliciter un fonds de concours à la CARF à hauteur de 50 % soit: 3 516,75 € HT

La part communale sera donc de 3 516,77 € HT auxquels s'ajoute la TVA.

Le plan de financement proposé est adopté à l'unanimité. Madame le Maire est autorisée à signer les devis et les pièces afférentes à ces travaux.

Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

● **Travaux de réfection du lavoir situé au quartier du Soutaï.**

Monsieur Aiperto informe l'assemblée des travaux de réfection du lavoir situé au quartier du Soutaï.

Il s'agit de refaire les enduits et reconstruire la petite fontaine.

Le montant total de l'opération s'élève à 9 359,08 € HT

Monsieur Aiperto propose de solliciter un fonds de concours à la CARF à hauteur de 50 % soit: 4679,53 € HT

La part communale sera donc de 4 679,55 € HT auxquels s'ajoute la TVA.

Le plan de financement proposé est adopté à l'unanimité. Madame le Maire est autorisée à signer les devis et les pièces afférentes à ces travaux.

Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

● **Travaux de réhabilitation de la piste de l'Uggiagio.**

Monsieur Aiperto informe l'assemblée des travaux de réhabilitation de la piste de l'Uggiagio.

Cette piste faite sur un chemin communal, elle était entretenue en lieu et place de la commune par une association de riverains (Association de Montaigu). Cette association ne peut plus l'entretenir faute de subventions du Conseil Départemental. La piste nécessite des travaux de réhabilitation.

Le montant total de l'opération s'élève à 3 698,84 € HT

Monsieur Aiperto propose de solliciter un fonds de concours à la CARF à hauteur de 50 % soit: 1849,41 € HT

La part communale sera donc de 1849,43 € HT auxquels s'ajoute la TVA.

Le plan de financement proposé est adopté à l'unanimité. Madame le Maire est autorisée à signer les devis et les pièces afférentes à ces travaux.

Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur Aiperto fait remarquer que le choix des entreprises («les moins disantes» sur ces différents travaux) s'alternent et sont pour la majorité des entreprises de la vallée

**13°- Participation de la commune au projet de demande de subvention auprès du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**

Monsieur Piolat expose que la commune de Saorge souhaite préserver et valoriser le foncier agricole de son territoire. Un projet de reconquête des parcelles d'oliviers sous le village est envisagé avec l'entretien et la création d'un sentier découverte.

Ce projet est inclus dans celui que la CARF a dénommé «valorisation du foncier agricole du moyen et du haut pays de la Riviera Française: filières oléicoles et castanéicoles» et pour lequel elle sollicite l'aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Ce projet est composé de:

- une étude foncière des potentiels oléicoles et castanéicoles (identification des parcelles à enjeux)
- l'animation foncière et la procédure des biens vacants sans-maître
- des travaux de remise en état de parcelles en friche.

La Participation de la commune au projet de demande de subvention auprès du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) est approuvée à l'unanimité.

**14°- Convention entre la commune la SAFER dans le cadre de la reconquête des parcelles d'oliviers sous le village (entretien des oliviers et création d'un sentier découverte).**

Monsieur Piolat expose que dans ce cadre la commune souhaite mener une politique d'acquisition foncière sous le village pour développer ce projet mais également pour protéger le village des risques d'incendie.

Il propose de conclure avec la SAFER une convention de mission relative à la valorisation des biens vacants et sans-maître. Le contenu de la mission sera une veille foncière et la prise de contact avec les propriétaires.

La Convention entre la commune et la SAFER est approuvée à l'unanimité.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention et les pièces afférentes.

**15° - Organisation de la vente d'un bien communal aux enchères**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'appartement formant les lots 2 et 3 du 109 rue Virgile Barel va faire l'objet d'une vente par adjudication publique.

Cette vente aux enchères aura lieu en la salle communale de Saorge par Maître Axelle VIOLIN notaire à Menton assisté par Madame Isabelle LEMORT

La mise à prix de cet immeuble est de 80 000 €

Après délibération le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité cette vente aux enchères publiques.

**16° - Classement d'un chemin communal en voirie communale**

Retiré de l'ordre du jour en début de séance

**17° - Informations diverses**

• **Aménagement intérieur de la mairie.**

Madame le Maire informe l'assemblée que des devis sont en cours pour l'aménagement intérieur de la mairie et l'achat de mobilier pour l'aménagement des bureaux. Un fonds de concours de la CARF sera sollicité.

• **Acquisition de la parcelle D 1294**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'acquisition de la parcelle D 1294 située au dessus du parking de la Madone est en cours de réalisation. Un fonds de concours de la CARF sera sollicité pour cette acquisition.


• **Activités culturelles et festivités de l'été**

Monsieur Piolat indique que les Estivales vont se dérouler au monastère et que le calendrier des manifestations est en cours d'actualisation.

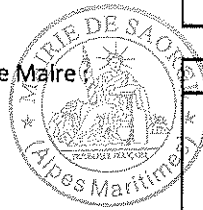
Madame le Maire signale que le Comité des Fêtes doit se réunir le lendemain pour actualiser les festivités de l'été en fonction des directives gouvernementales.


La séance du conseil municipal est levée à 21 h 40

Pour procès-verbal de séance, la secrétaire :

Gyslaine DAHON


Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :



Brigitte BRESC


Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

	Ange FRACASSI	Jean-Pierre PIOLAT	Dominique AIPERTO
Patrick ANGELMANN	Anne GACOIN	Christian PRADIER	Aline TOESCA